

## La fragile résistance des modèles nationaux à la crise

Gilles RAVEAUD

La présente crise est la plus forte que le monde ait connue depuis la crise de 1929. Certes, les économies occidentales avaient subi des chocs récessifs depuis les années 1930, notamment dans les années 1970, au milieu de la décennie 1990<sup>1</sup>, et au début de la décennie 2000<sup>2</sup>. Mais la perte de croissance des années 1970 ne s'était pas traduite, dans la plupart des pays, par des baisses absolues de la production. En 1993, l'Europe avait connu sa première réelle récession d'après-guerre. Le recul du PIB avait toutefois été limité, de l'ordre de 1 ou 2 points.

Cette fois-ci, les choses sont bien différentes. Partie des Etats-Unis, la crise de 2008-2009 se caractérise par des baisses importantes de production. Aux Etats-Unis, entre le début de 2008 et l'automne 2009, le PIB a diminué de 3,5 %. La récession est encore plus forte en Europe, où, sur la même période, la baisse du PIB est de 5,1 %. Ce numéro se donne pour objectif d'analyser les répercussions de la crise aux Etats-Unis, et dans plusieurs

pays membres de l'Union européenne : Allemagne, Autriche, Royaume-Uni, Irlande, Espagne, Portugal, Danemark, Suède et Pologne<sup>3</sup>.

Dans ce texte, nous aborderons tout d'abord les origines de la crise actuelle qui illustre aussi le « vide européen » en la matière. Après avoir décrit les politiques économiques des Etats, nous examinons l'effet différencié, selon les pays, de la réduction de la production sur l'emploi et le chômage. Nous terminons par les effets de la crise sur le dialogue social et la condition des salariés.

### Une crise du modèle « financier-flexible »

Tout comme en 1929, c'est l'effondrement du système financier aux Etats-Unis qui est à l'origine des difficultés économiques de la planète. Dans ce pays comme dans de nombreux autres, la levée progressive des réglementations a fragilisé et rendu encore plus instables les systèmes financiers (Plihon, 2009). En effet,

la libéralisation de la finance, en permettant une liquidité toujours plus grande des actifs, a entraîné dans son sillage des hausses excessives des prix des actifs (actions, immobilier), c'est-à-dire la formation de « bulles ». Or comme l'a notamment montré André Orléan (2009), sur le marché financier la hausse du prix nourrit la hausse de la demande, qui renforce la hausse du prix, dans une spirale sans limite... jusqu'à l'éclatement de la bulle, qui signe le début de la crise.

Cependant, tout comme en 1929, la crise de la finance renvoie à des déséquilibres structurels de l'économie. Le moteur principal de la croissance américaine, la consommation des ménages, fonctionnait depuis une décennie sur un moteur auxiliaire, l'endettement, les ménages américains étant endettés à hauteur de 135 % du revenu disponible (article de Catherine Sauviat). Derrière la crise des prêts immobiliers dits « inférieurs » (*subprime*) se cache donc une crise du salariat, non seulement aux Etats-Unis, mais aussi dans de nombreux pays européens, en particulier ceux qui avaient suivi un mode de croissance en partie semblable, c'est-à-dire le Royaume-Uni, l'Espagne et l'Irlande.

Ces faits éclairent d'un jour nouveau les analyses qui attribuaient la croissance de l'emploi intervenue au Royaume-Uni et aux Etats-Unis à deux piliers : la flexibilité du marché du travail et le développement de la finance libéralisée. Ces deux caractéristiques étaient louées pour leur complémentarité : la Bourse était censée permettre la prise de risque propre aux innovations radicales, tandis que la flexibilité de l'emploi facilitait la gestion des effectifs au sein des entreprises et favorisait une mobilité rapide de la

main-d'œuvre des entreprises disparues vers celles nouvellement créées.

En fait, en ce qui concerne le Royaume-Uni, les créations d'emplois se sont révélées moins nombreuses que prévu ; elles sont en partie dues à une politique macro-économique moins restrictive qu'ailleurs, et aux créations d'emplois publics (Begg, Lefresne, 2008). Aux Etats-Unis, les créations d'emplois s'expliquent par la multiplication de mauvais emplois qui ne doivent rien à la formidable capacité d'innovation prôtée aux entreprises américaines, et tout à une précarisation accrue des salariés (Sauviat, Lizé, 2010). Aujourd'hui, la révision de la croissance américaine montre que, une fois déduite la bulle immobilière, la hausse du PIB n'a pas été, ces dernières années, plus forte aux Etats-Unis qu'en Europe (Sapir, 2008).

La crise nous indique que le modèle « financier-flexible » n'est pas à même d'assurer la croissance et l'emploi – en plus de conduire à des niveaux d'inégalités que rien ne justifie. La crise actuelle, et c'est en cela qu'elle se distingue des précédentes crises de 1993 et 2001, est donc aussi une crise intellectuelle. Elle est une crise du « libéralisme », le marché ayant démontré une fois de plus son incapacité à s'autoréguler. Elle est aussi une crise de la « science économique », les économistes dominants n'ayant pas été capables de la prévoir et de l'analyser (*Esprit*, 2009). Enfin, cette crise est aussi une crise de la construction européenne, à la fois comme système de pensée et comme institution.

### Le vide européen

La constitution économique de l'Union européenne repose sur un modèle

1. Voir le n° 24 de la *Chronique internationale de l'IRES, Politiques de l'emploi dans la récession*, septembre 1993.
2. Voir le n° 78 de la *Chronique internationale de l'IRES, Retournement conjoncturel et emploi*, septembre 2002.
3. Par définition, la *Chronique internationale de l'IRES*, ne traite pas de la France. Des éléments sur ce pays sont cependant présentés dans l'article de Michel Husson.

selon lequel la croissance doit émerger d'un processus de mise en concurrence des entreprises entre elles, à une échelle toujours plus vaste (le marché unique). Mais les politiques européennes en matière d'emploi présentent un caractère de compromis entre cette orientation purement concurrentielle et le modèle social réellement existant dans les pays concernés. Ces dernières années, ce compromis avait pris le nom de « flexicurité », pour désigner un système, inspiré du Danemark<sup>1</sup>, dans lequel les entreprises peuvent facilement licencier, mais où les chômeurs reçoivent des allocations chômage élevées et bénéficient de politiques dites « d'activation » des chômeurs (formation, conseil, aide...).

La flexicurité évacue une autre piste pour la promotion de l'emploi en Europe : la coordination de politiques de soutien de la demande. Mais cette politique repose sur la coopération entre Etats, quand la pratique est plutôt à la concurrence, chaque Etat tâchant d'être plus compétitif que ses voisins, en maîtrisant son coût salarial et/ou en réduisant sa fiscalité. La politique du chacun pour soi n'a pas été remise en cause par la crise. Certes, les Etats européens ont affiché une coordination de leurs plans de relance de l'activité. Mais ces plans sont restés très dissemblables, répondant chacun aux préoccupations du pays (crise bancaire au Royaume-Uni ; sauvetage de l'industrie automobile en Allemagne, France, Suède, etc.). De plus, aucun plan commun n'a été établi.

Pour l'Union européenne, la principale conséquence de la crise a été la mise entre parenthèses du pacte de stabilité et de croissance, en raison des « circonstances exceptionnelles » prévues dans les

1. Mais initialement développé aux Pays-Bas.

traités. Pour un temps, l'heure n'est plus à la lutte contre les déficits et les dettes publics. Mais le pacte, centré sur l'endettement des Etats, a fait la preuve de son incapacité à prévenir des crises causées par de hauts niveaux d'endettement *privés* – ceux des ménages et des banques. Ce qui n'empêche pas le président de la Banque centrale européenne, Jean-Claude Trichet, d'exhorter d'ores et déjà les Etats à réduire leurs déficits (article de Michel Husson).

Enfin, la crise tombe au plus mal pour la « stratégie de Lisbonne », élaborée en 2000, et qui se donnait pour objectif de faire en sorte que 70 % des Européens âgés de 15 à 64 ans en 2010 travaillent (contre 66 % en 2008 dans l'UE-27 ; 67 % dans l'UE-15). Dès avant la crise, cette stratégie avait été critiquée, d'abord en raison de la domination de l'aspect économique au détriment des questions sociales et environnementales (Créel, 2007). De plus, la stratégie de Lisbonne, axée sur la déréglementation des marchés, « s'oppose à la plupart des compromis socio-politiques à l'origine des institutions les plus importantes du modèle européen » (Amable *et al.*, 2009:28). Ainsi, l'idée selon laquelle une concurrence accrue est favorable à l'innovation n'est pas établie, les faits montrant au contraire que « la politique de concurrence ne semble pas pouvoir remplacer la politique scientifique et économique » (*ibid.*:43-44).

#### Les Etats face à la crise : le retour des politiques de demande

Les réactions des pays face à la crise sont d'abord conditionnées par son am-

pleur, différente selon les pays. Bien que partie des Etats-Unis, la crise se révèle plus forte en Europe. Parmi les pays étudiés ici, plusieurs ont connu, entre le début 2008 et l'automne 2009, une récession supérieure à la moyenne européenne (-5,1 %) : il s'agit, par ordre décroissant, de l'Irlande (-9,3 %), de l'Allemagne (-6,4 %), de la Suède (-6,3 %), du Danemark (-6,1 %) et du Royaume-Uni (-5,6 %). A l'inverse, l'Autriche (-4,3 %), l'Espagne (-4,2 %), le Portugal (-3,6 %) enregistrent des réductions plus faibles d'activité, comme par ailleurs la France (-3,2 %). La Pologne connaît, elle, une trajectoire particulière, puisqu'elle échappe à la récession, son PIB s'accroissant de 2,2 %. Enfin, aux Etats-Unis, le repli atteint 3,5 % (article de Michel Husson).

On peut remarquer que les pays les plus touchés sont, à la seule exception du Royaume-Uni, des pays fortement tournés vers l'exportation. En Allemagne, en Suède, au Danemark, les exportations représentent environ 50 % du PIB ; elles atteignent 80 % en Irlande. A l'inverse, parmi les pays les moins touchés figurent notamment les Etats-Unis, l'Espagne et le Portugal, des économies moins dépendantes des achats étrangers<sup>1</sup>.

Les gouvernements ont été contraints de réagir à la crise, notamment, dans certains pays, pour sauvegarder leur système bancaire. Plus généralement, les Etats ont procédé à d'importantes hausses des dépenses publiques, et/ou à des réductions d'impôts, afin d'accroître les investisse-

ments, publics et privés, d'inciter les entreprises à embaucher, et de soutenir les dépenses des ménages.

Dans son analyse comparée des plans de relance de certains pays européens, Andrew Watt (2009) relève d'abord que les plans, de l'ordre de 2 % à 2,5 % du PIB dans la plupart des pays européens analysés ici pour la période 2009-2010 (hors stabilisateurs automatiques<sup>2</sup>), ne sont pas à la hauteur des défis posés par la crise. Les plans de relance les plus importants se trouvent en Espagne, en Allemagne et en Autriche, où ils sont de l'ordre de 4 % du PIB ; aux Etats-Unis, le plan de relance est de l'ordre de 5,5 % du PIB. Watt montre également que moins les stabilisateurs automatiques sont importants dans un pays, plus ce pays aura tendance à dépenser pour soutenir l'activité. Enfin, il relève que plus les dettes et les déficits passés sont élevés, moins la relance est forte. C'est le cas de l'Irlande, où le gouvernement fait le pari d'une poursuite du mode de croissance antérieur, fondé sur l'attractivité fiscale pour les entreprises et les exportations. Il a donc décidé un « redressement » des comptes publics, au moyen de hausses des impôts et des cotisations sociales.

Tous les plans ont en commun l'augmentation des dépenses publiques d'infrastructure et le soutien au logement (Banque de France, 2009). Dans une analyse plus fine, Watt relève que certains pays se distinguent par l'importance relative des diminutions de prélèvements : le Royaume-Uni, l'Autriche, la Suède,

1. Les exportations représentent environ 10 % seulement du PIB aux Etats-Unis et 30 % en Espagne et au Portugal.

2. Les stabilisateurs automatiques renvoient à l'augmentation « automatique » des dépenses sociales de l'Etat en période de récession, ce qui a pour effet de « stabiliser » l'activité économique.

l'Allemagne et la Pologne<sup>1</sup>. Par exemple, au Royaume-Uni, la TVA a été fortement réduite, afin de stimuler la consommation. Dans d'autres pays, les dépenses accrues prévalent : il s'agit de l'Espagne, du Danemark, des Etats-Unis et du Portugal, ainsi que de la France. On notera aussi que certaines mesures spécifiques se retrouvent dans différents pays, comme les « primes à la casse » automobile, adoptées dans de nombreux pays étudiés ici (Royaume-Uni, Allemagne, Suède, Espagne, Portugal, Autriche, Etats-Unis).

Les créations d'emplois publics jouent habituellement un rôle d'amortisseur en situation de crise. Parmi les pays étudiés, cette évolution est particulièrement nette au Royaume-Uni. Aux Etats-Unis, le secteur éducation/santé a certes particulièrement bénéficié du plan de relance gouvernemental, mais ces créations d'emplois au niveau fédéral ont tout juste compensé les destructions d'emplois opérées soit au niveau fédéral (à la Poste), soit au niveau des Etats (article de Catherine Sauviat). En Irlande, une hausse de l'emploi public a été constatée en 2008, mais le budget 2009 a prévu d'importantes destructions d'emplois publics ; le solde est donc incertain. Enfin, d'autres pays qui avaient utilisé cette solution par le passé, comme la Suède, ne semblent pas disposés à y recourir cette fois-ci.

**De la récession à la baisse de l'emploi : pays « flexibles » vs. pays « protecteurs »**

La crise n'a pas seulement touché la production et les finances publiques. Elle a aussi et surtout dégradé considérable-

ment l'emploi et conduit, dans la plupart des pays, à une forte hausse du chômage. Mais il n'y a pas de lien mécanique entre réduction de la production et baisse de l'emploi, ni entre baisse de l'emploi et hausse du chômage. Face à la baisse de la production, les entreprises peuvent réduire le temps de travail, ou recourir au chômage partiel, ce qui permet de garder en emploi les salariés. Elles peuvent également mettre fin aux contrats à durée déterminée et aux missions de travail intérimaire, ce qui conduit à des destructions d'emplois.

L'évolution constatée en Europe (hormis en Irlande, en Espagne et au Portugal) montre que l'emploi s'avère nettement plus résistant que lors de la récession de 1993. En France, cela s'explique en partie par un large recours au chômage partiel (Centre d'analyse stratégique, 2009). Mais ce phénomène de « rétention de la main-d'œuvre » (*ibid.*) pourrait s'expliquer par le développement de la sous-traitance et de l'externalisation. Il y aurait ainsi d'un côté des entreprises donneuses d'ordre, qui feraient en sorte de conserver leurs salariés les plus qualifiés, au moyen de réductions du temps de travail, et de chômage partiel. Et d'un autre côté des entreprises sous-traitantes, où se ferait l'essentiel de l'ajustement de l'emploi en période de récession, par le non-renouvellement des contrats d'intérim et des CDD.

En termes de secteurs d'activité, la présente récession se caractérise par une concentration des pertes d'emplois dans le secteur manufacturier et celui de la construction, avec un recul de 5 % en Europe entre début 2008 et mi-2009 – tandis

que l'emploi a diminué en moyenne de 2 % (Eurofound, 2009). Ces fortes réductions d'emplois se sont traduites par 5 millions de chômeurs supplémentaires dans l'UE-27, le chômage touchant particulièrement les travailleurs détenteurs de contrats précaires ainsi que les moins diplômés (Eurostat, 2009). Enfin, on relève que les hommes sont plus touchés, ainsi que les jeunes, qui sont surreprésentés parmi les salariés précaires.

Lorsque l'on mesure la réactivité de l'emploi à la baisse de la production, deux cas polaires se dégagent. Michel Husson<sup>1</sup> met en évidence l'existence d'un premier groupe de pays, au sein desquels l'emploi se contracte fortement : il s'agit de l'Espagne, des Etats-Unis, de l'Irlande et, dans une moindre mesure, du Portugal. A l'opposé, se trouvent l'Allemagne et l'Autriche qui, bien que connaissant une nette réduction de leur niveau de production, parviennent à accroître, certes faiblement, l'emploi. On trouve enfin la situation intermédiaire du Danemark, de la Suède, du Royaume-Uni et de la France.

Les pays qui s'avèrent les plus « flexibles » dans la présente crise sont donc l'Espagne (où l'emploi a plongé de 8 %), les Etats-Unis (-3,8 %), l'Irlande (-9,6 %) et le Portugal (-2,8 %) (article de Michel Husson). Aux Etats-Unis, cette sensibilité de l'emploi découle de « la faiblesse de l'encadrement législatif de la relation d'emploi et du faible coût des licenciements, du moins dans les entreprises sans représentation syndicale », c'est-à-dire celles où travaillent plus de 90 % des salariés (article de Catherine Sauviat). De la même façon, en Irlande, les emplois ont été très rapidement dé-

truits, en raison de la forte part de contrats temporaires dans les secteurs les plus touchés, et de la faible protection institutionnelle de l'emploi en général (article de Noëlie Delahaie). En Espagne, en revanche, les titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée bénéficient d'une protection face au licenciement. Mais l'existence d'un très large volant de travailleurs intérimaires, qui regroupe 35 % des salariés, a rendu cette économie particulièrement vulnérable aux retournements de conjoncture, en permettant de rapides et massives destructions d'emploi par la simple non-reconduction des contrats temporaires (article de Catherine Vincent). On retrouve un scénario proche, quoiqu'avec une force bien moindre, au Portugal, où les secteurs les plus concernés par la baisse de l'emploi (automobile, construction, mécanique, textile) utilisent une proportion élevée de salariés en contrats temporaires (article de Jean-Marie Pernot).

A l'opposé, en Autriche et en Allemagne, l'emploi s'est accru, certes faiblement (+0,6 % en Autriche ; +0,2 % en Allemagne). Cela s'explique par le recours massif, dans ces deux pays, au chômage partiel qui concerne, en 2009, plus d'un million de salariés en Allemagne. Ce dispositif, qui existait préalablement à la crise, mais qui était peu utilisé, a connu deux inflexions : sa durée a été portée de 12 à 24 mois, et la participation de l'Etat à son financement a été accrue. Dans les deux pays, l'adoption de cette solution résulte d'une demande conjointe des organisations d'employeurs et de salariés adressées à leur gouvernement (articles d'Adelheid Hege et de Christian Dufour). Mais elle renvoie aussi aux difficultés de

1. La Pologne n'est pas présente dans l'étude de Watt. Nous utilisons les informations fournies par Stéphane Portet dans son article.

1. Tableau 1 de son article, colonne « réactivité de l'emploi ».

recrutement qu'ont connues les entreprises lors des années récentes, qui ont « profondément marqué les chefs d'entreprise » (article d'Adelheid Hege).

Trois pays – Suède, Danemark et Royaume-Uni – se retrouvent au sein de la catégorie des pays moyennement flexibles, à laquelle appartient également la France. Ces trois pays ont connu une trajectoire très semblable, forte baisse du PIB (environ 6 %), et baisse limitée de l'emploi (-2 %). Leur présence dans cette catégorie est, à bien des égards, une surprise. La Suède est en effet généralement classée parmi les pays « protecteurs », en raison de la forte protection légale des salariés contre les licenciements. Ces sécurités sont manifestement en train de s'éroder (article d'Annie Jolivet et de Timothée Mantz). A l'inverse, au Danemark, la relation d'emploi ne s'avère pas si « flexible », les employeurs ayant conservé un nombre important d'emplois (article de Carsten Jørgensen). Au Royaume-Uni, la relative résistance de l'emploi, en partie difficile à expliquer, renvoie notamment à la hausse de l'emploi public, ainsi qu'à l'accroissement des emplois temporaires, peu développés dans ce pays (article de Florence Lefresne).

Enfin, la Pologne connaît une évolution délicate à cerner. Au niveau macroéconomique, ce pays semble échapper à la crise, tant au niveau du PIB (+2,2 %) qu'à celui de l'emploi (+1,2 %). Ces chiffres favorables n'empêchent pas une hausse du chômage (+0,4 point). Mais il se pourrait que les sources disponibles ne soient pas fiables. En effet, Stéphane Portet met en avant la multiplication des plans de

suppressions d'emploi intervenus dans les entreprises sous-traitantes appartenant aux groupes mondiaux du secteur industriel (automobile, textile, ameublement...), ainsi que dans les banques et les chantiers navals.

#### Chômage : hausse limitée ou retardée ?

Le lien entre destructions d'emplois et hausse du nombre de chômeurs est lui aussi dépendant des institutions, des politiques en place et des évolutions démographiques, les pays à fort accroissement démographique connaissant une hausse du chômage plus forte. Différentes solutions peuvent éviter que des personnes se retrouvent au chômage, par exemple leur permettre de suivre des formations, ou les mettre prématurément à la retraite. Un instrument majeur de ce point de vue, en Europe, a été le « chômage partiel », dispositif mal nommé puisqu'il permet de garder les personnes en emploi. Toutefois, cette mesure, par nature temporaire, ne peut que retarder la hausse du chômage qui aura lieu si l'activité économique continue d'être insuffisante<sup>1</sup>.

Par ailleurs, différentes mesures peuvent être prises par les gouvernements afin de faire sortir de la population active les personnes aux perspectives d'emploi les plus réduites. Dans le passé, plusieurs pays ont employé, à des degrés divers, les dispositifs de préretraites, l'attribution de congés maladie longue durée, ou encore le basculement de certaines populations dans d'autres catégories telles que celle des invalides. Il est encore trop tôt pour savoir si ces mécanismes seront à nouveau utilisés. Pour les pays couverts ici, il

ne semble pas que ce soit le cas, pour le moment du moins. Ainsi, en Suède, le gouvernement de centre-droit continue de faire de « la lutte contre l'absentéisme, les congés maladie longue durée et les préretraites » sa priorité (article de Annie Jolivet et de Timothée Mantz). C'est également le cas aux Etats-Unis.

D'une façon générale, les chiffres montrent, pour chaque pays, des évolutions très semblables pour l'emploi et le chômage. Les politiques de l'emploi (suivi des chômeurs ; formations ; aides et subventions à l'embauche, etc.) ne sont pas capables d'établir un mur entre la perte de l'emploi et l'entrée en chômage. Elles sont au contraire largement passives, ne pouvant réellement aider à l'insertion des personnes que lorsque les emplois à pourvoir sont nombreux par rapport aux personnes disponibles. Ainsi, dans le cas du Royaume-Uni, depuis un an, le nombre de dispositifs d'emploi et de formation effectivement utilisés par les entreprises a diminué, confirmant qu'en période de marasme économique, les aides mises en place par les Etats sont impuissantes à infléchir nettement les décisions d'embauche des entreprises.

D'un point de vue quantitatif, on constate que les pays où l'emploi diminue le plus vite – Espagne, Etats-Unis et Irlande – sont également ceux où le chômage s'accroît le plus fortement pour une réduction donnée de la production (article de Michel Husson, tableau 1). Il n'existe en effet pas, dans ces pays, de dispositifs (formation, etc.) conduisant à éviter massivement le chômage pour les personnes désormais privées d'emploi. De manière

réciproque, les pays moyennement flexibles du point de vue de l'emploi – Danemark, Suède, Royaume-Uni et France – connaissent des évolutions semblables à la moyenne européenne à propos de la réactivité du chômage.

On soulignera les effets dramatiques du chômage lorsqu'il n'existe pas de mécanisme de soutien du revenu. On a vu qu'aux Etats-Unis la durée de versement de l'allocation chômage avait été étendue au-delà des six mois de base. En Pologne, où plus de 600 000 personnes ont perdu leur emploi depuis 2009, seuls 12 % des chômeurs sont indemnisés, et pendant six mois seulement. On a observé depuis les années 1990 une évolution défavorable aux chômeurs dans l'ensemble des pays, caractérisée notamment par « le durcissement des critères d'éligibilité, la réduction des montants et des durées d'indemnisation, [et] le renforcement des contrôles » (Lefresne, 2008:3).

#### La double peine du salariat

Quelles que soient leurs origines, les crises ont en commun d'impliquer des sacrifices pour les salariés. Cette fois-ci, la crise a été si forte qu'elle s'est traduite par des diminutions de salaires. Ainsi, en 2008, la rémunération mensuelle perçue par les salariés a stagné aux Etats-Unis et en Autriche ; elle a même diminué en Irlande (y compris pour les fonctionnaires) et en Allemagne (Bureau international du travail, 2009). Le BIT constate une très forte décélération des salaires dans le monde, et s'attend à de larges baisses en 2009<sup>1</sup>.

1. Ainsi, Calavrezo *et al.* (2009) montrent que le recours au chômage partiel par les entreprises françaises « annonce des licenciements, plutôt que de s'y substituer » (p. 12).

1. Pour les 53 pays étudiés, la hausse passe de 4,3 % en 2007 à 1,4 % en 2008. Et les salaires réels ont diminué au premier trimestre 2009 par rapport au premier trimestre 2008 dans plus de la moitié des 35 pays pour lesquels le BIT dispose de données. Le rapport ne donne pas les chiffres pour la France.

Comme le souligne le BIT, la quasi-stagnation des salaires en 2008 « peut être attribuée, pour une bonne part, à une réduction de temps de travail de ceux qui gardent leur emploi » (p. 7). En effet, dans tous les pays observés, des millions de travailleurs ont vu leurs revenus mensuels décliner, soit en raison de leur mise au chômage partiel, soit en raison des réductions de temps de travail – et des baisses proportionnelles de salaires – qui leur ont été imposées. On a ainsi une « double peine » pour le salariat : pertes d'emplois pour les uns, réductions de revenus pour les autres. De plus, les périodes de crises sont propices à un creusement des inégalités salariales, les salariés les moins qualifiés disposant d'un pouvoir de négociation d'autant plus réduit<sup>1</sup>.

Ces évolutions ont d'ailleurs parfois résulté d'accords d'entreprise initialement refusés par les syndicats, qui les jugeaient trop déséquilibrés en défaveur des salariés, mais que les salariés eux-mêmes ont choisi d'accepter, lors de consultations (Suède, Allemagne). On voit donc que la crise met durablement à l'épreuve les compromis sociaux. En effet, une première lecture peut opposer la résistance des systèmes dits « néocorporatistes » (Autriche) ou à forte tradition de dialogue social (Allemagne) à l'effondrement intervenu dans les pays où les relations sociales sont moins institutionnalisées (Espagne, Irlande, Etats-Unis). Mais cette résistance de l'emploi est obtenue au prix de nouvelles concessions salariales qui peuvent mettre à mal le système de représentation des salariés, les syndicats étant désavoués par

leurs membres dans de nombreuses entreprises<sup>2</sup>.

Certes, la spécificité des systèmes productifs spécialisés dans l'exportation de produits industriels innovants et à haute valeur ajoutée, caractéristique de pays comme la Suède, le Danemark, l'Allemagne et l'Autriche, protège le noyau de salariés les plus qualifiés<sup>3</sup>. Mais la durabilité des compromis sociaux en place est largement dépendante du niveau futur de la production, lui-même indexé sur la demande mondiale. Et l'on remarque que, dans les pays où elle était traditionnellement présente, la concertation tripartite entre Etat, employeurs et syndicats est mise à mal, étant, en 2009, soit absente (Danemark), soit limitée à des accords d'entreprises ou de branche (Allemagne, Autriche, Suède) (article de Udo Rehfeldt).

Par contre, on ne constate pour l'instant aucune réorientation notable des modèles de croissance. Même le modèle de croissance irlandais, fondamentalement déséquilibré en défaveur des salariés et entièrement dépendant de la demande extérieure, n'a pas été remis en cause, mais au contraire réaffirmé par le gouvernement en place. Dans les autres pays dont le mode de développement même est contesté par la crise, comme l'Espagne, le Royaume-Uni ou les Etats-Unis, des critiques se sont certes fait entendre. Le plan de relance américain a ainsi privilégié l'aide au développement d'industries « propres ». Mais dans aucun de ces pays une réelle inflexion de trajectoire n'a pour l'instant eu lieu.

1. Le BIT constate ainsi une hausse des inégalités salariales aux Etats-Unis et au Royaume-Uni.  
2. On constate par ailleurs un regain de la conflictualité au Royaume-Uni.  
3. En Autriche et en Allemagne, les syndicats de salariés ont obtenu des hausses de salaires dans plusieurs branches pour 2010.

### Vers un nouveau modèle de croissance ?

En 1993, Jacques Freyssinet écrivait dans cette revue : « En 1975, on pouvait espérer dans les effets des politiques de relance. Au début des années 1980, on entendait convaincre que les profits d'aujourd'hui étaient les investissements de demain, et les investissements de demain les emplois d'après-demain. Aujourd'hui l'affirmation solennelle de la priorité absolue accordée aux problèmes de l'emploi et du chômage s'accompagne de dispositifs de politique de l'emploi dont personne n'espère d'effets significatifs à court terme » (p. 4). En 2009, nous sommes encore descendus d'une marche : les engagements en faveur de l'emploi sont nettement moins solennels, la nécessité de rétablir les comptes publics au plus vite est rappelée, et les concessions exigées des salariés sont toujours plus fortes.

La seule lumière d'espoir semble venir d'une réorientation du mode de croissance vers une « croissance verte ». Comme le relève Alain Lipietz (2009), cette croissance repose sur des investissements collectifs, par exemple dans les transports en commun et l'isolation des logements. Elle nécessite également une autre redistribution des richesses, afin de développer des consommations écologiquement soutenables. Comment faire ? Alain Lipietz plaide pour un « néoplanisme vert européen », c'est-à-dire une politique qui articule « les dimensions keynésiennes, écologiques et géostratégiques » du développement (Lipietz, 2009:39). Comme le relève Lipietz, cette politique suppose notamment le dépassement de la conception intergouverne-

Les concessions accrues demandées aux salariés sont paradoxales pour une crise causée précisément par l'insuffisance structurelle des revenus du salariat dans le capitalisme financiarisé qui s'est mis en place depuis le début des années 1980 (Plihon, 2009). On peut redouter que cette évolution donne lieu à une orientation réglementaire plus forte en faveur de la « flexibilité » de la relation d'emploi. Dans plusieurs pays, ces demandes ont en effet été formulées par les employeurs à l'égard des pouvoirs publics (Suède, Espagne), mais elles n'ont pour l'instant pas encore rencontré d'écho favorable<sup>1</sup>.

Toutefois, malgré ces ajustements défavorables aux salariés, la situation présente est, comme le montre Michel Husson, étonnamment, celle d'un sur-emploi relatif. Dans de nombreux pays, les entreprises ont nettement moins réduit l'emploi que ce que leur comportement moyen aurait dicté. Quelles que soient les raisons de ce choix (coût des licenciements ; volonté de garder les salariés les plus qualifiés, etc.) ses conséquences négatives à court terme pour les entreprises en termes de productivité et de rentabilité sont nets<sup>2</sup>. Même si la croissance redevient (faiblement) positive dans les mois à venir, de fortes suppressions d'emplois sont à craindre. C'est donc le chômage de longue durée qui va s'étendre et, avec lui, la pauvreté. De plus, il n'est pas exclu que ce contexte, allié à celui de déficits et de dettes publiques élevés, conduisent à un retour en force du discours en faveur d'une réduction toujours plus prononcée des protections légales dont bénéficient les salariés.

1. Une exception de ce point de vue est la Pologne, où les employeurs ont obtenu une flexibilisation accrue du temps de travail.  
2. Dans de nombreux pays, la part des salaires dans la valeur ajoutée s'est accrue en 2008-2009 (BIT, 2009).

mentale de l'Europe avancée par les Etats, c'est-à-dire la politique du chacun pour soi.

Il y a loin entre la poursuite des trajectoires passées que l'on peut observer pour le moment et ce rêve écologique et social. Tant au niveau des entreprises qu'à celui des Etats, la concurrence, si ce n'est la prédation, l'emportent sur la coopération en de nombreux endroits. Dans le flou qui caractérise la situation actuelle, le pari le moins risqué semble être celui d'une continuation de la trajectoire antérieure, moyennant quelques évolutions à la marge. Ces évolutions pourront être soit positives, comme un investissement accru dans les industries « vertes », soit négatives, comme une nouvelle réduction des droits sociaux – ces deux évolutions n'étant pas incompatibles.

Le défi à venir est celui de l'articulation de la question sociale et de la question environnementale. Il peut sembler logique de postuler que les pays à plus fort consensus social, qui sont également ceux où la pauvreté et les inégalités sont les plus réduites, comme les pays scandinaves, seront les plus à même de mener à bien cette articulation, comme ils ont déjà commencé à le faire. Il reste à voir quelles conséquences la crise aura sur leurs trajectoires, ainsi que sur celles des autres pays.

#### Sources :

Amable B., Demmou L., Ledezma I. (2009), « Stratégie de Lisbonne et réformes structurelles en Europe », *Revue de l'IRES*, n°60, numéro spécial, *Stratégie de Lisbonne : échec ou solution pour le futur ?*, 2009/1, p. 25-46.

Banque de France (2009), « Aspects macroéconomiques de la crise », *Documents et débats*, n° 2, février, ch. 5.

Begg I., Lefresne F. (2008), « Le marché du travail britannique : mythe et réalité du modèle néo-libéral », *Revue de l'IRES*, n°58, numéro spécial, *Les modèles sociaux européens face au défi de l'emploi*, 2008/3, p. 111-144.

Bureau international du travail (2009), *Rapport mondial sur les salaires. Actualisation 2009*, Genève.

Calavrezo O., Duhautois R., Walkowiak E. (2009), « The Short-Time Compensation Program in France: An Efficient Measure against Redundancies? », *Document de travail du CEE*, n° 114, février.

Centre d'analyse stratégique (2009), « L'ajustement de l'emploi dans la crise : la flexibilité sans la mobilité ? », *Note de veille du CAS*, n° 156, novembre.

Créel J. (2007), « La remise en cause de l'Etat social, ou l'avènement de la gouvernance européenne », *Economie Appliquée*, n° 2.

Esprit (2009), *Les contrecoups de la crise*, Dossier spécial, n° 359, novembre.

Eurofound (2009), *Global Recession – Europe's Way Out*, Background paper, November.

Eurostat (2009), « The Impact of the Crisis on Employment », *Statistics in Focus*, n° 79/2009, <http://gesd.free.fr/es79.pdf>.

Freyssinet J. (1993), « Les politiques de l'emploi face à la récession : un aveu d'impuissance ? », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 24, numéro spécial, *Politiques de l'emploi dans la récession*, septembre, p. 3-10.

Lefresne F. (2008), « Regard comparatif sur l'indemnisation du chômage : la difficile sécurisation des parcours professionnels », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 115, numéro spécial, *Indemnisation du chômage : débat sur les réformes*, novembre, p. 3-28.

Lipietz A. (2009), « A la recherche d'un modèle de croissance », Entretien, *Esprit*, n° 359, novembre, p. 28-46.

Orléan A. (2009), *De l'euphorie à la panique : penser la crise financière*, Presses de l'ENS.

Plihon D. (2009), *Le nouveau capitalisme*, La Découverte, coll. « Repères ».

Sapir J. (2008), « Les sources internationales de la crise actuelle », 24 novembre, <http://contreinfo.info>.

Sauviat C., Lizé L. (2010), *La crise du modèle social américain*, Presses Universitaires de Rennes (à paraître).

Watt A. (2009), *A Quantum of Solace? An Assessment of Fiscal Stimulus Packages by EU Member States*, ETUI, June, <http://gesd.free.fr/solace.pdf>.